

1

## BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : UMHS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2				
Adresse de l'entreprise 49 ROUTE DEPARTEMENTALE 306 77002 MELUN CEDEX		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
Numéro SIRET* 7 8 5 7 5 0 5 8 9 0 0 0 4 2		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2				
		Brut 1 Amortissements, provisions 2 Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	420 592	126 690	
		Fonds commercial (1) AH	AI		49 549	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	1 259 073	458 682	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	777 457	9 130	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	1 203 982	155 740	
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
			Autres participations CU	CV	659 506	1 389 765
			Créances rattachées à des participations BB	BC		
Autres titres immobilisés BD			BE			
Prêts BF	BG					
Autres immobilisations financières * BH	BI		787 707			
<b>TOTAL (II)</b> BJ		BK	4 320 610	2 977 263		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	1 324 496	7 281 530	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		15 762	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 117 549	2 070 348	
		Autres créances (3) BZ	CA	544 830	1 536 835	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres: ..... ) CD	CE		26 838	
	Disponibilités CF	CG		4 232 015		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) * CH	CI		240 417		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	CK	2 986 875	15 403 744		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
Écart de conversion actif * (VI) CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		IA	7 307 485	18 381 008		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR	954 469	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		UMHS	Néant <input type="checkbox"/>	*
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 296 000 .....)		DA	1 296 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )		DC	27 265
	Réserve légale (3)		DD	129 600
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )		DF	81 667
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )		DG	386 013
	Report à nouveau		DH	3 895 858
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	4 028 664
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	3 299
	<b>TOTAL (I)</b>		DL	9 848 366
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées			DN	
<b>TOTAL (II)</b>			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	23 194
	Provisions pour charges		DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>		DR	23 194
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	2 746 927
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )		DV	26 211
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3 890 203
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 142 472
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	695 436
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	8 199
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	8 509 448	
	Ecarts de conversion passif *		ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	18 381 008	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	27 265
	(2) Dont	Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	6 611 882
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	5 366	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : UMHS				Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	31 197 188	FB	44 172	FC	31 241 361	
	biens *	FD	425	FE		FF	425	
	Production vendue	FG	953 653	FH	673	FI	954 325	
	services*							
	<b>Chiffres d'affaires nets*</b>	FJ	32 151 266	FK	44 845	FL	32 196 111	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	54 403	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	572 109	
	Autres produits (1) (11)					FQ	216 583	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	33 039 205	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	21 650 537	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 467 933	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	106 222	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	26 378	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 238 282	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	529 083	
	Salaires et traitements*					FY	4 340 405	
	Charges sociales (10)					FZ	1 611 074	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	217 959
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 571 097
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	30 485	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	35 789 455	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(2 750 250)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	52 727	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 623	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	357	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	68 707	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	259 125	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	79 536	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	338 661	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(269 954)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(3 020 204)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>UMHS</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	108 803	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	10 894 013	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	11 002 816	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	778 922	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	2 589 137	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	190 769	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	3 558 828	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	7 443 989	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	206 871		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	188 250		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	44 110 728	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	40 082 065	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	4 028 664	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY	87 280
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP	42 006
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	45 680
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	155 600
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	120 668
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	598	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
		dont cotisations facultatives Madelin A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Pénalités amendes sociales et fiscales	4 369		
		Dons faits aux organismes d'intérêt général	155 600		
		Surcoût cession fonds de commerce	168 627		
		Surcoût cession filiales	26 000		
		Prise en charge coût transport filiale exercices antérieurs	200 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		



(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

CADRE A										Désignation de l'entreprise : UMHS		Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 961 108	KE		KF	6 110		
CORPORELLES	Terrains					KG	114 603	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 258 149	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	1 345 024	KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	1 015 653	KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 194 343	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	2 438 562	KW		KX	6 876		
		Matériel de transport *				KY	45 859	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 439 987	LC		LD	23 652		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	8 852 180	LO		LP	30 527		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
	Autres participations					8U	2 692 118	8V		8W	1 836 952		
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	645 870	1U		1V	254 483		
	TOTAL IV					LQ	3 337 988	LR		LS	2 091 435		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	14 151 276	ØH		ØJ	2 128 073			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						1		2		3			
										4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	1 370 387	LW	596 831		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	114 603	LY			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	1 258 149	MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	1 345 024	MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG	642 921	MH	372 732	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	407 756	MK	786 587		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	1 501 188	MN	944 250		
		Matériel de transport				IV		MP	5 956	MQ	39 903		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	1 088 069	MT	375 570		
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			
Avances et acomptes					NC		ND		NE				
TOTAL III					IY		NG	5 018 642	NH	3 864 065	NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			
	Autres participations					IO		ØX	2 479 800	ØY	2 049 271		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	112 645	2F	787 707		
	TOTAL IV					I3		NJ	2 592 445	NK	2 836 977		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	8 981 475	ØL	7 297 873	ØM		

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2022

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: UMHS Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**

**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise <b>UMHS</b>										Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>CADRE A</b>																
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 647 361	PF	68 932	PG	1 295 701	PH	420 592						
<b>TOTAL I</b>			RK	1 647 361	RM	68 932	RN	1 295 701	RO	420 592						
Terrains			PI		PJ		PK		PL							
Constructions			PM	1 258 149	PN		PO	1 258 149	PQ							
Sur sol propre			PR	863 377	PS	37 026	PT		PU	900 403						
Sur sol d'autrui			PV	989 513	PW	5 663	PX	636 506	PY	358 670						
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PZ	1 160 004	QA	20 279	QB	402 825	QC	777 457						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			QD	2 312 502	QE	43 191	QF	1 492 487	QG	863 206						
Autres immobilisations corporelles			QH	18 767	QI	8 930	QJ	5 956	QK	21 741						
Inst. générales, agencements, aménagements divers			QL	1 373 166	QM	33 938	QN	1 088 069	QO	319 035						
Matériel de transport			QP		QR		QS		QT							
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QU	7 975 478	QV	149 027	QW	4 883 992	QX	3 240 512						
Emballages récupérables et divers			ØN	9 622 839	ØP	217 959	ØQ	6 179 693	ØR	3 661 104						
<b>TOTAL II</b>																
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>																
<b>CADRE B</b>																
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel										
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6									
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV									
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1									
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD									
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8									
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6									
Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4									
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2									
Inst. gales, agenc. et am. des const.	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9									
Inst. techniques mat. et outillage	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7									
Autres immobilisations corporelles	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5									
Inst. gales, agenc. am. divers	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3									
Matériel de transport	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1									
Mat. bureau et inform. mobilier	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8									
Emballages récup. et divers																
<b>TOTAL II</b>																
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO									
<b>TOTAL III</b>																
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV									
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW			NY												
<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>																
<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>																
<b>CADRE C</b>																
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP				SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U 3 299	TD	TE	TF 3 299
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z 3 299	TS	TT	TU 3 299
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 23 194	5W	5X	5Y 23 194
	<b>TOTAL II</b>	5Z 23 194	TV	TW	TX 23 194
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U 400 381	9V 259 125	9W	9X 659 506
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N 334 104	6P 1 324 496	6R 334 104	6S 1 324 496
	Sur comptes clients	6T 988 285	6U 246 601	6V 117 337	6W 1 117 549
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X 354 060	6Y 190 769	6Z	7A 544 830
	<b>TOTAL III</b>	7B 2 076 831	TY 2 020 991	TZ 451 441	UA 3 646 381
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C 2 103 324	UB 2 020 991	UC 451 441	UD 3 672 874
	- d'exploitation	UE 1 571 097	UF 451 441		
Dont dotations et reprises	- financières	UG 259 125	UH		
	- exceptionnelles	UJ 190 769	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \***

N° 2057-SD 2022

Désignation de l'entreprise : UMHS										Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	787 707	UV		UW	787 707			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	954 469				954 469			
	Autres créances clients			UX	2 233 428		2 233 428					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 880		2 880					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 858		4 858					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	44 970		44 970					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	50 555		50 555					
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	2 519		2 519					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 991 646		1 991 646					
	Charges constatées d'avance			VS	240 417		240 417					
	<b>TOTAUX</b>				VT	6 313 448	VU	4 571 272	VV	1 742 176		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	8 561		8 561						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 738 366		867 012		1 871 354				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	26 211				26 211				
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	3 890 203		3 890 203						
Personnel et comptes rattachés			8C	487 345		487 345						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	351 113		351 113						
État et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices		8E	159 402		159 402						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	92 849		92 849						
publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	51 763		51 763						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	695 436		695 436						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	8 199		8 199						
<b>TOTAUX</b>				VY	8 509 448	VZ	6 611 882		1 897 565			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	586 729	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : UMHS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31122022			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	4 028 664		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	17 559	WB			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	2 533	XE	20 092		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	495 787	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	500 156		
	Amendes et pénalités	WJ	4 369	Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	188 250		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	RÉGIMES DIMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
à long terme - imposées aux taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			- Plus-values nettes à court terme			WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions			WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8	199 133		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						<b>TOTAL I</b>				
						5 211 895				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV			
	- imposées au taux de 0 %						WH	1 659 438		
	- imposées au taux de 19 %						WP			
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	125 983		
	- imputées sur les déficits antérieurs						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	7 284	XA	138 396		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		ZFU-TE (art.44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		XS			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
						Y2				

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	1 959 018
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 252 877		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	2 126 439
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 126 438	XO	

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD



Désignation de l'entreprise <small>UMHS</small>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	3 363 582
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	2 126 439
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	1 237 143
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 237 143
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
Titres de participation		9D 259 125	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
csss		9K 29 791	9L 35 201
Participation des salariés 2022		9M 206 871	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN 495 787	YO 35 201
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

Désignation de l'entreprise <u>UMHS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	7 895 059	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB									
						- Autres réserves	ZD									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 022 799		Dividendes		ZE	5 022 000								
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF	8 917 858		Report à nouveau		ZG	3 895 858								
										<b>TOTAL II</b>						
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										ZH		8 917 858				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :						
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )										J7	224 657	YQ	93 683		
	— Engagements de crédit-bail immobilier												YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus												YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance												YT	396 953		
	— Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )										J8	908 970	XQ	908 970		
	— Personnel extérieur à l'entreprise												YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	225 049		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages												YV	138		
	— Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )										ES	42 407	ST	2 707 172		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052												ZJ	4 238 282		
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE												YW	166 067	
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS		9Z	363 016			
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052												YX	529 083			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée												YY	6 742 385		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	5 072 018		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*												ØB	4 192 416		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*												ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*										XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice												RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI												RH			
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL						
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC								
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO								
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF								
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : UMHS							Néant <input type="checkbox"/> *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I - Immobilisations *	1	titres mica 01012000	3 228					3 228
	2	titres mate 01012003	1 069 792					1 069 792
	3	titres sicaa 12021987	7 090					7 090
	4	titres sirr 01012008	865 110					865 110
	5	titres bred 01011980	434 580					434 580
	6	Cession fdc 01011980	2 453 078		2 257 874			195 203
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪	
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	75 000	71 772				71 772	
	2	2 783 441	1 713 649				1 713 649	
	3	1 480 032	1 472 942	1 472 942				
	4	700 020	(165 090)	(165 090)				
	5	465 521	30 941	30 941				
	6	5 200 000	5 004 797	5 004 797				
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					259 125	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨			6 343 590			2 044 546		
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪								





Désignation de l'entreprise : UMHS Néant \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>①</sup> ou 12,8 % <sup>②</sup> .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>①</sup> .	1 307 852
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>①</sup> .	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter  col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

N° 2059-D-SD2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>UMHS</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : UMHS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel : *	YP	108	
dont apprentis	YF	8	
dont handicapés	YG	7	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	32 196 111	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	32 196 111	
<b>II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	216 583	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	54 403	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	38 754	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	309 740	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	ON	22 324 851	
Variation négative des stocks	OQ	1 494 311	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 719 214	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 860	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	30 485	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	26 574 721	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	<b>OG</b>	5 931 129
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	<b>SA</b>	5 931 129	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	<b>GX</b>		
Effectifs au sens de la CVAE *	<b>EY</b>		
Chiffre d'affaires du groupe économique	<b>HX</b>		
Période de référence	GY	du	GZ
Date de cessation	<b>HR</b>		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[ ]

( liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société )

1/1 (4)

Néant [ ]\*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 8 5 7 5 0 5 8 9 0 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UMHS

ADRESSE (voie) 49 ROUTE DEPARTEMENTALE 306

CODE POSTAL 77002 VILLE MELUN CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 161260

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 12 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 740

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination LOOTEN N° SIREN (si société établie en France) 3 3 5 2 7 5 0 5 3 % de détention 99 Nb de parts ou actions 161154 Adresse : N° 26 Voie RUE DE L'ABBE GREGOIRE Code Postal 59760 Commune GRANDE SYNTHÉ Pays FR

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 1 /  1 (1)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 7 8 5 7 5 0 5 8 9 0 0 4 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UMHS

ADRESSE (voie) 49 ROUTE DEPARTEMENTALE 306

CODE POSTAL 77002 VILLE MELUN CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 1

Forme juridique	SAS	Dénomination	MDM COURT	N° SIREN (si société établie en France)	4 4 0 5 7 4 7 8 8	% de détention	100
Adresse :	N° 3	Voie	ZI DU LUTEAU	Code Postal	45320	Commune	COURTENAY
				Pays	FR		
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	
				Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2022

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
UMHS 49 ROUTE DEPARTEMENTALE 306 77002 MELUN CEDEX FR		49 ROUTE DEPARTEMENTALE 306 77002 MELUN CEDEX	
SIRET 78575058900042			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées COMMERCE DE GROS Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	1 126 438	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	1 659 438

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

## F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

## G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input type="checkbox"/>	Nom et adresse du prestataire
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé TALENTIA IRIS FRONTOFFICE
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 01042023 Lieu : Vert-saint-Denis Qualité : PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE Nom du signataire : M MERIAU ERIC

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD  
(2022)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		5 022 000	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j				
Montant des revenus répartis (5)				<b>Total (a à h)</b>		5 022 000		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.  <div style="text-align: center;">1</div>	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit  <div style="text-align: center;">2</div>	Année au cours de laquelle le versement a été effectué  <div style="text-align: center;">3</div>	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits  <div style="text-align: center;">4</div>	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
		5	6	7	8			
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )								
13 rue Gustave Eiffel 91100 Corbeil CCH route d'Ozoir 77680 Roissy en Brie 9 avenue de la Voulzie 77160 Provins 28 rue Emile Zola 91100 Corbeil 12 avenue Louis Delage 91310 Linas 20 route de Ferolles 77170 Brie comte Robert								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLT de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								